

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 février 2026, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

23-02-2026

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

24-02-2026

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2026 soient approuvés avec dispense de lecture.

25-02-2026

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Patrice Bilodeau,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

| | |
|--|---------------|
| Chèques C2600002 à C2600003 | 518.00 \$ |
| Paiements Internet L2600023 à L2600049 | 112 613.23 \$ |
| ACP P2600051 à P2600091 | 65 824.72 \$ |
| Carte de crédit Visa V2026001 à V2026001 | 2 144.09 \$ |
| Pour un grand total de : | 181 100.04 \$ |

26-02-2026

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES :

Il est proposé par M. Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'il procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visé(s) par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

**DÉPÔT DU RAPPORT 2025 PORTANT SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE :**

Un rapport concernant l'application du règlement no. 323-2021 sur la gestion contractuelle est déposé le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec.

27-02-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 25.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière